

Décision

Générale

colonial

Décision n° 77-452-1934 Divers

n° 77-452-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date de publication
20 juillet 1934

Date du numéro
31 juillet 1934

TEXTE INTÉGRAL

Les travaux entrepris à l'Ecole des tapis par le Service des travaux publics ont été momentanément suspendus, Le Service des travaux publics emploiera tout son personnel disponible au nettoyage et à l'assainissement de la ville européenne et des quartiers indigènes, D'accord avec le commandant de cercle, le chef du service des travaux pulblies embauchera le nombre de coolies jugés nécessaires pour l'exécution rapide du programmes d'assainissement arrêté sur place par le chargé des affaires courantes, le médecin chef, le commandant de cercle et le chef du service des travaux publics,